Département des Côtes d'Armor
Direction de l'immobilier
Service patrimoine collèges

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Reconstruction sur site du collège La Gautrais à Plouasne - relance des lots 4 et 7

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-COLL8-EC
Date limite de remise des plis	21/12/ 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département des Côtes d'Armor
Direction de l'immobilier - Service patrimoine collèges
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Téléphone : 02.96.62.62.22
Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr
Site internet : http://www.cotesdarmor.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Reconstruction sur site du collège La Gautrais à Plouasne -** relance lots °4 « Terre crue » et n°7 « Couverture - Etanchéité – Végétalisation »

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Reconstruction sur site du collège La Gautrais à Plouasne - relance lots 4 et 7 (nombre total des lots de l'opération : 29 lots)
Acheteur	Département des Côtes d'Armor
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Collège La Gautrais - Bd de la gare - 22830 PLOUASNE
Durée du marché	31 mois (+ 2 mois de préparation)
Développement durable	**Clause sociale** - Clause environnementale
Pénalités de retard	Cf art 8.1 du CCAP
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Clause d'insertion sociale :**

Le contrat prévoit la réalisation d'heures de travail à réaliser par du personnel éligible à l'Insertion par l'Activité Economique.
- Lot n°4 - Terre crue : **70 heures de travail**
- Lot n°7 - Couverture - Etanchéité – Végétalisation **: 70 heures de travail**

- **Allotissement et structure de la consultation :**

L'opération est composée de 29 lots :

Lot n°1 - Désamiantage – Déconstruction – Réemploi
Lot n°2 - VRD et aménagements
Lot n°3 - Gros œuvre - Fondations spéciales
Lot n°4 - Terre crue
Lot n°5 - Ossature - Charpente et bardage bois

Lot n°6 - Bardage et couverture métalliques
Lot n°7 - Couverture - Etanchéité - Végétalisation
Lot n°8 - Menuiseries extérieures aluminium et mixtes
Lot n°9 - Serrurerie
Lot n°10 - Cloisons sèches - Isolation
Lot n°11 - Menuiseries intérieures - Agencement
Lot n°12 - Revêtements de sols souples - Faïence
Lot n°13 - Faux plafonds
Lot n°14 – Peinture
Lot n°15 - Plomberie - Ventilation
Lot n°16 - Electricité CFO/CFA
Lot n°17 - Panneaux photovoltaïques
Lot n°18 – Gestion technique Centralisée
Lot n°19 - Equipements de cuisine
Lot n°20 - Equipements froids
Lot n°21 - Ascenseur
Lot n°22 - Résine
Lot n°23 – Paillasses
Lot n°24 - Occultations
Lot n°25 - Sols sportifs
Lot n°26 - Nettoyage
Lot n°27 - Espaces verts
Lot n°29 - Clôtures

Les lots ci-dessous ayant déjà été attribués :
Lot n°1 - Désamiantage – Déconstruction – Réemploi
Lot n°2 - VRD et aménagements
Lot n°3 - Gros œuvre - Fondations spéciales
Lot n°5 - Ossature - Charpente et bardage bois
Lot n°6 - Bardage et couverture métalliques
Lot n°8 - Menuiseries extérieures aluminium et mixtes
Lot n°10 - Cloisons sèches - Isolation
Lot n°11 - Menuiseries intérieures - Agencement
Lot n°12 - Revêtements de sols souples - Faïence
Lot n°13 - Faux plafonds
Lot n°14 - Peinture
Lot n°16 - Electricité CFO/CFA
Lot n°17 - Panneaux photovoltaïques
Lot n°19 - Equipements de cuisine
Lot n°20 - Equipements froids
Lot n°21 - Ascenseur
Lot n°22 - Résine
Lot n°23 - Paillasses
Lot n°25 - Sols sportifs
Lot n°27 - Espaces verts

Les lots ci-dessous sont relance en AOO :
Lot n°4 - Terre crue
Lot n°7 - Couverture - Etanchéité – Végétalisation

La présente consultation concerne les lots n°4 et 7.

Objet, délai
Lot n°4 - Terre crue, 31 mois à compter de l'OS de démarrage (+ 2 mois de préparation) (CPV 45262500-6 : Travaux de maçonnerie et de briquetage) (CPV 45262500-6 : Travaux de maçonnerie et de briquetage)
Lot n°7 - Couverture - Etanchéité – Végétalisation 31 mois à compter de l'OS de démarrage (+ 2 mois de préparation)

Objet, délai
(CPV 45261210-9 : Travaux de couverture - 45261420-4 : Travaux d'étanchéification - 45261410-1 : Travaux d'isolation de toiture)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Attestation de visite
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Règlement de la Consultation
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières :
  - Notice commune à tous les lots
  - CCTP des lots 2 à 14 et 21 à 29
  - CCTP des lots 15 à 18 (lots techniques)
  - CCTP des lots 16 à 17
  - CCTP des lots 19 et 20 (lots cuisine / groupe froid)
- Cadre du mémoire technique et environnemental
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Plan général de coordination (PGC)
- Rapports (RICT – Etude de sol – Etude hydrogéologique)
- Planning prévisionnel
- Plans

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats au lot n°7 «Couverture - Etanchéité – Végétalisation» doivent obligatoirement effectuer une visite du site.

Les visites seront réalisées OBLIGATOIREMENT un mercredi après-midi et selon disponibilités du collège.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Le candidat devra, au préalable, prendre contact par mail ou téléphone pour fixer la date et le créneau horaire.

Mail : ce.0220046f@ac-rennes.fr **Téléphone :** 02 96 86 48 31

A l'issue de la visite, le candidat fera compléter et signer l'attestation jointe au DCE. Ce document devra ensuite être remis obligatoirement avec l'offre.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **variantes de type prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont exigées par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Lot n°4 - Terre crue PSE n°1 - Plus-value	Fourniture en cas d'incompatibilité d'utilisation de la terre du site
Lot n°4 - Terre crue PSE n°2 - Plus-value	Briques terre
Lot n°7 - Couverture - Etanchéité – Végétalisation PSE n°1 - Plus-value	Végétalisation
Lot n°7 - Couverture - Etanchéité – Végétalisation PSE n°2 - Plus-value	Gravillons

Chaque PSE doit impérativement être chiffrée dans la DPGF et l'acte d'engagement du lot concerné.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat (DC2)*

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature (DC1)*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	*Acte d'engagement*
Attestation de visite (lot7)	*Attestation de visite pour le lot 7*
Cadre du mémoire technique	*Cadre du mémoire technique et environnemental complété, permettant l'appréciation des critères d'attribution figurant à l'article 4*
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	*Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)*
Devis détaillé valant DPGF	*Devis détaillé*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique *(1)*** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) *Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :*

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP
9 place du Général de Gaulle

CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :
Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Dourven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère de jugement de la candidature
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	Notation prix = (pondération du critère x 100) x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)
2. Valeur technique et environnementale (50 %)	L'appréciation de la valeur technique et environnementale est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné dans le tableau ci- après.
- Références, moyens humains et techniques affectés à la réalisation des travaux (20 pts)	Notés sur la base des réponses du candidat renseignées dans le cadre de mémoire technique et environnemental - **A COMPLETER IMPERATIVEMENT**
- Méthodologie et prestations techniques (20 pts)	
- Dispositions spécifiques prises en matière d'organisation, respect du calendrier, sécurité, nettoyage. Intervention dans le cadre de la GPA (10 pts)	

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère valeur technique, suivant le principe suivant :

Fraction de la note	Signification	
100 %	Excellent	La proposition du candidat répond parfaitement et en tout point aux besoins exprimés.
80 %	Très satisfaisant	La proposition du candidat apporte une très bonne réponse aux besoins exprimés.
60 %	Satisfaisant	La proposition du candidat répond strictement aux besoins exprimés.
40 %	Peu satisfaisant	La proposition du candidat répond partiellement aux besoins exprimés.
20 %	Insatisfaisant	La proposition du candidat est insuffisante.
0 %	Non répondu	Aucune réponse n'est apportée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande **au plus tard le vendredi 18 décembre 2026 à 17h30**.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021